

DECRET N° 2002-258 du 31 Juillet 2002

portant inscription au Tableau
d'Avancement des officiers de
la Gendarmerie Nationale.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS: Vu l'Acte Fondamental;

Vu la Loi n° 17/61 du 16 janvier 1961, portant organisation
et recrutement des Forces Armées de la République du
Congo;

DCF/DGAF

Vu la Loi n° 11/97 du 12 mai 1997, portant organisation et
fonctionnement des Forces Armées Congolaises;

P.O. 

Vu l'Ordonnance n° 4/99 du 29 Juin 1999, portant organisation
et fonctionnement de la Police;

DBF/DGAF

Vu l'Ordonnance n° 4/2001 du 5 février 2001, portant statut
général des militaires et des gendarmes;

P.O. 

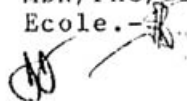
Vu le Décret n° 70/357 du 25 novembre 1970, portant avancement
dans l'Armée Populaire Nationale;

Vu le Décret n° 2001/193 du 11 avril 2001, portant création
du Comité de Défense;

DGAF/MDN

Vu le Décret n° 2001/198 du 11 avril 2001, portant attribution
et organisation du Ministère de la Défense Nationale;

Vu ensemble, les Décrets n° 99/1 du 12 janvier 1999 et 2001/219
du 8 mai 2001, portant nomination des membres du Gouverne-
ment;

Vu l'Instruction ministérielle n° 002/MDN/DIE du 2 juillet 1991,
telle que modifiée par l'Instruction ministérielle n° 00048/
MDN/FAC/DIE du 30 novembre 1993, sur l'avancement à titre
Ecole.- 

.../...

SUR PROPOSITION DU COMIT DE DEFENSE:

DECRETE:

Article Premier: Sont inscrits au Tableau d'Avancement des officiers de la Gendarmerie Nationale au titre de l'année 2002.

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT:

AVANCEMENT ECOLE:

RELATIONS PUBLIQUES:

Aspirant	OLESSONGO	(Sabin) (Didace)	CS
Aspirant	MOUABA	(Bertin) (Marius)	CS

Article 2: Le Ministre à la Présidence, chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 31 Juillet 2002

Denis SASSOU - NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Ministre à la Présidence,
chargé de la Défense Nationale,

LEKOUNDZOU-Iéhi-Ossétoumba.-

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Budget,

Mathias D Z O N.-